



Déclaration Liminaire

CAPN B Titularisation et examen de la situation des contrôleur·euse·s stagiaires de la promotion 2019-2020

Nous voici aujourd'hui réunis pour la 1ère fois depuis la crise de la COVID 19.

Durant cette période, les agent·e·s se sont mobilisé·e·s pour la continuité du service public. Après les remerciements du 1er ministre au début de la crise, nous voilà « remercier différemment » par ce même gouvernement.

Celui-ci a remercié les fonctionnaires à de multiples reprises mais leur vole néanmoins jusqu'à dix jours de congés ou RTT.

Entre les différences d'appréciation des chefs de service sur les quotités travaillées, les différents motifs d'absences, l'application de cette note à la DGFIP est injuste et incomprise par les agent·e·s. Sans compter les tensions entre les collègues ou avec la hiérarchie engendrées par ces mesures.

Nous rappelons que les collègues n'ont pas eu le choix :

- Ni de rester confiné.
- Ni d'être en ASA, le matériel de « télétravail » n'étant pas suffisant pour tous les personnels.
- Ni d'être en présentiel à temps complet ou par rotation.
- Ni d'endosser le rôle d'enseignant à domicile.
- Ni, encore, d'être en situation de fragilité face à ce virus.

Il ne s'agit en aucun cas de congés ou de vacances.

Les conditions de confinement n'ont pas été identiques pour tout le monde.

Il apparaît que beaucoup de collègues qui se sont rendus en présentiel, par roulement, y compris en prenant les transports en commun, avec toutes les inquiétudes que cela a pu générer, se voient aussi prélever des jours de congés et RTT.

Pour compenser le vol des congés, le gouvernement et la DGFIP ont fait le choix d'attribuer une prime aux plus « méritant·e·s » dans cette période de pandémie.

Nous nous interrogeons sur les consignes transmises par les directions aux chefs de services pour l'attribution de cette prime aux agent·e·s.

Comment ont ils fait pour déterminer les 30 % d'agent·e·s les plus « méritant·e·s » ?

Dans cette situation, les inégalités femmes/hommes sont toujours flagrantes.

Alors que les agent·e·s ne sont pas systématiquement informé·e·s sur les conséquences des décisions prises, la CGT Finances publiques dénonce le vol de congés et la répartition de la prime COVID, qui représentent les deux bras armés d'une même méthode, contre les agent.e.s de la Fonction publique.

La CGT Finances Publiques condamne fermement le communiqué d'Olivier Dussopt qui vise à diminuer les jours de garde d'enfant malade de 12 actuellement à 3.

Concernant le déroulement de la campagne IR dans ce contexte de crise sanitaire.

La simplification affichée de la relation à l'utilisateur s'est vu complexifiée par des nouveautés telles que la déclaration automatique ou la présence des montants de l'impôt payé en 2019.

Que dire du non envoi des 2042 papier aux télédéclarant·e·s de l'année précédente ainsi que la non distribution des formulaires aux usagers ne disposant pas d'accès à internet et/ou ne maîtrisant pas les nouvelles technologies.

Le ministre et le directeur général semblent croire qu'ils ont démontré la faisabilité de leur « credo » qui consiste à fermer les guichets de la DGFIP aux citoyen·ne·s afin de poursuivre les suppressions d'emplois et les abandons de missions, par le recours unique à l'accueil à distance !

Ils ont oublié le comportement citoyen de toute la population, **oublié l'abnégation sans faille de tous les fonctionnaires** qui ont assuré l'ensemble des missions prioritaires, permis la continuité de l'État et le déroulement de la campagne IR a contrario des établissements et/ou maisons France Services restés fermés.

La CGT Finances Publiques et les personnels qu'elle représente ne seront jamais les faire valoir de mesures contraires à l'intérêt des agent·e·s, des usagers, de nos missions et du réseau.

C'est encore pour nous remercier que la DG a choisi, à peine sortie de cette crise sanitaire, de reprendre la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP).

Pour la CGT Finances publiques la reprise du NRP, contre lequel les agent·e·s se sont mobilisé·e·s durant des mois est une véritable provocation et un mépris total des agent·e·s.

Eh bien, que la Direction Générale ne compte pas sur la CGT Finances Publiques pour réactiver le démantèlement de la DGFIP !

Elle ne s'y associera jamais et le combattra.

Concernant l'ordre du jour : La titularisation des contrôleuses et contrôleurs stagiaires.

Unilatéralement, la DG a décidé de changer les règles concernant la formation et l'affectation des contrôleuses et contrôleurs stagiaires.

Concernant les affectations, jusqu'à récemment, les stagiaires B étaient reclassés en tenant compte de leur carrière professionnelle et participaient au mouvement général de mutation.

À partir de 2019, les affectations des stagiaires B issus des deux concours internes et externes ont fait l'objet d'un mouvement dédié. Les lauréat·e·s sont affecté·e·s en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

L'an passé la publication du mouvement de 1ère affectation a constitué un ras de marée pour nombre d'agent·e·s les mettant, par la même, en difficulté dès leur rentrée à l'ENFIP.

Ce mouvement a engendré un grand nombre de démissions pour lesquelles nous sommes toujours en attente d'un chiffre.

Les élu·e·s CGT Finances Publiques vous avaient déjà alerté sur ces problématiques dès l'annonce des nouvelles modalités d'affectation des stagiaires. Nous avons été fortement sollicités pour obtenir des dérogations sur les lieux de stage, seul moyen, pour ces dernières et derniers, d'obtenir un sursis près de leurs proches.

La deadline de la prise de poste approchant, de nombreux stagiaires font encore appel à nous pour interpeller la Direction Générale afin de modifier leur affectation. Ce à quoi nous ne pouvons malheureusement donner suite. Car le mouvement est clos depuis octobre 2019.

Et que dire des lauréat·e·s de cette année ? Celles et ceux du concours interne normal doivent rédiger, en ce moment même, leur demande de 1ère affectation.

Les concours externes n'auront cette possibilité qu'à compter du 24 août et ce jusqu'au 18 septembre. Rappelons qu'ils seront 801 et qu'ils sont extérieurs à la DGFIP et par conséquent, sans connaissances des modalités d'affectation et des règles de gestion en général !

Les élu·e·s CGT Finances Publiques dénoncent cette campagne d'affectation estivale qui priver les stagiaires d'être conseillés et aidés lors de l'élaboration de leur demande de 1ère affectation. Ce que nous pouvions faire précédemment lors de la campagne de janvier à l'ENFIP.

La CGT Finances Publiques rappelle sa revendication d'intégrer les 1ères affectations des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée.

Revenons maintenant aux nouvelles modalités de scolarité. Au cours du mois de novembre 2020, l'ENFIP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale obtenue par le stagiaire.

Depuis l'an dernier, le fait de positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue remet en cause le choix de la dominante métiers qu'ils souhaitent suivre.

L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour une dominante.

La formation de carrière permettait aux stagiaires, notamment ceux issus du concours externe, de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Aujourd'hui les formations en dominantes sont guidées uniquement par les besoins des directions !

La CGT Finances Publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.

Elle est pour une formation initiale longue avec mise en place d'une réelle alternance.

Elle s'oppose à la mise en place dès cette promotion 2020/2021 du stage probatoire dans les services. Elle demande le libre choix des stagiaires pour leur lieu de stage pratique. Les stagiaires doivent bénéficier d'un véritable tutorat. Le tutorat doit se faire sur le volontariat, il doit être intégré réellement dans la charge de travail et l'évaluation des agent·e·s tutrices et tuteurs.

Nous revendiquons l'appel de l'intégralité des listes complémentaires.

Concernant l'organisation matérielle de cette CAP. Les différentes organisations syndicales avaient demandé à l'administration de permettre aux élu·e·s qui le souhaitaient d'être en présentiel, sans que les autres ne soient empêchés de pouvoir participer à cette réunion en audioconférence. Quelle ne fut pas notre surprise, lorsque la direction a choisi que les titulaires devaient impérativement être en présentiel.

Les élu·e·s CGT Finances Publiques déplorent le refus par l'administration de faire assister à cette CAP en audioconférence, nos élu·e·s empêché·e·s. et/ou contraint·e·s par le médecin de prévention pour raison de santé.

Enfin, lors de cette CAP, nous allons examiner la situation de 4 collègues n'ayant pas obtenu la moyenne permettant leur titularisation à l'issue de la scolarité 2019/2020.

Au vu du contexte sanitaire et social de l'année scolaire écoulée, nous comptons sur votre bienveillance lors de l'examen de ces dossiers.

La CGT Finances Publiques rappelle son opposition totale à la NAP (note administrative de participation). Cette notation est trop subjective et arbitraire. Elle joue un rôle trop important dans la titularisation des stagiaires alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.

Nous dénonçons toujours l'aberration qui consiste à faire débiter la scolarité des contrôleur·euse·s le 1er octobre entraînant ainsi des problèmes de logement, de scolarité, de garde d'enfants, etc.

C'est dans ce contexte général que la CGT Finances Publiques revendique :

- l'abandon des nouvelles modalités de formation et d'affectation,
- le concours comme seule voie de recrutement,
- un concours et une formation professionnelle adaptés aux personnes en situation de handicap,
- le début de la scolarité des B au 1er septembre et la mixité généralisée des catégories dans les établissements,
- que tous les stagiaires puissent accéder à la même qualité d'offre de logements, à hauteur du volume de recrutement, quel que soit le lieu de formation,
- la mise en place d'une réelle instance de dialogue social dans les écoles en lieu et place des conseils de promotion (vote, convocation des expert·e·s, modification du règlement intérieur etc),
- la neutralisation de 3 demi-journées par semaine dont le lundi matin et le vendredi après midi,
- une formation plus longue, moins dense, mieux adaptée et en alternance,
- un véritable stage pratique adapté et faisant l'objet d'un suivi,
- des indemnités de scolarités harmonisées par le haut, quel que soit le département d'origine, d'affectation ou de l'établissement de formation,
- l'obtention de moyens pour les élu·e·s de l'association du logement des stagiaires(ALS),
- la tenue de la structure d'écoute avant le stage pratique.